



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



RUBRIQUE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-218-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-218

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (CARRE JEUNES)
ET LES LYCEES CAMPINOIS

Rapporteur : M. Saphir AKKOUCHE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les missions du service Jeunesse Réussir « Carré Jeunes » de la Ville de Champigny-sur-Marne ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 5ème commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de favoriser l'information, l'orientation, l'insertion et l'accompagnement des jeunes Campinois ;

Considérant l'intérêt de développer des actions partenariales avec les établissements scolaires du territoire ;

Considérant le projet de convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne et les lycées visant à définir les modalités de coopération entre les structures ;

Considérant que cette convention est conclue à titre gratuit et ne comporte aucun engagement financier pour les parties ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne, par l'intermédiaire du Carré Jeunes, et les lycées campinois, pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant non substantiel ou document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 : DE PRÉCISER que la convention est conclue à titre gratuit et qu'elle n'entraîne aucune incidence budgétaire directe pour la Ville.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF